

PRESS RELEASES

<http://www.douanes.gouv.fr>

Coup de tabac à Calais et Dunkerque! La douane réalise deux saisies de cigarettes, coup sur coup

Les douaniers de la brigade de Calais ont contrôlé, tôt dans la matinée du 21 avril 2004, un ensemble routier immatriculé en Autriche, en attente pour l'embarquement sur un ferry à destination de la Grande-Bretagne.

Ils ont découvert à son bord, au fond de la remorque, derrière un chargement de DVD, 5206 cartouches, soit 1041 kilogrammes de cigarettes de contrebande, de marque SOVEREIGN, d'une valeur de 239 480 euros.

Le même jour, dans l'après-midi, opérant sur l'autoroute A16, leurs collègues de la brigade de Gravelines ont contrôlé un van immatriculé en Grande-Bretagne et venant de Belgique.

Parmi le chargement, constitué de poubelles en plastique et de blousons, se trouvaient 2 300 cartouches de cigarettes, soit 460 kg, de marque CARLTON, d'origine andorrane.

D'une valeur de 115 000 euros, ces cigarettes de contrebande, étaient, elles aussi, destinées au marché clandestin britannique.

La coopération douanière franco-néerlandaise permet la saisie de 8 tonnes de cigarettes de contrebande

Dans le cadre de la coopération douanière internationale entre les Pays-Bas et la France, une opération de surveillance a été mise en place pour suivre un conteneur censé renfermer des serviettes en papier, mais identifié comme suspect dans le port de Rotterdam grâce au " marquage " d'un chien détecteur de tabac de la douane néerlandaise.

Le conteneur a été débarqué au port du Havre le 11 avril dernier et a ensuite fait l'objet d'une surveillance douanière continue. Celle-ci s'avérant sans perspective d'interpellations, les douaniers havrais ont décidé de l'ouverture du conteneur le 16 avril et découvert 800 cartons de 50 cartouches chacun, soit un total de 8 tonnes de tabac (8 millions de cigarettes) : 680 cartons de cigarettes de marque Dorchester, 111 cartons de cigarettes de marque Versace et 9 cartons de cigarettes de marque Midland.

Les cigarettes, en provenance de Bahrein, devaient être ensuite livrées en Grande-Bretagne. La valeur de ces marchandises s'élève à 2 millions d'euros.

Des contrebandiers au bout du rouleau : Les douaniers d'Halluin saisissent 7,7 tonnes de cigarettes de contrebande

Le 10 mars dernier, les agents de la brigade de surveillance des douanes d'Halluin ont interpellé un routier belge, qui tentait de faire sortir de France vers la Belgique par Reckem sur l'A22, un chargement de 1 540 cartons contenant au total 38 000 cartouches de cigarettes de contrebande d'une valeur de plus de 1,9 million d'euros.

Le camion s'était présenté dans le flot de véhicules qui reprenaient la route, après les importantes chutes de neige survenues la veille au soir dans la région de Lille.

Ce contexte climatique particulier, qui rendait difficile la circulation des camions, avait d'ailleurs contraint les unités de surveillance des douanes à annuler les contrôles prévus la veille sur les poids lourds, pour les reporter au lendemain.

La marchandise, dissimulée derrière des palettes d'essuie-mains, était arrivée par conteneur dans un port français où elle avait été faussement déclarée "rouleaux de papier". C'est la faible valeur reprise sur les documents présentés par le chauffeur, qui a attiré l'attention des agents des douanes.

Les paquets de cigarettes, de marque "Regal", bien que portant la mention "made in England", étaient de provenance vietnamienne. Ils étaient probablement destinés à alimenter le marché parallèle britannique.

Le cybercommerce de cigarettes durement frappé à Roissy

La direction des douanes de Roissy procède aujourd'hui à la destruction de plus de 28 000 cartouches de cigarettes saisies depuis le début de l'année dans le trafic postal, dans une usine d'incinération de Sarcelles.

Les cigarettes, représentant un poids total de 5,7 tonnes, ont été saisies à la suite d'envois par la voie postale, consécutifs à des commandes passées sur Internet.

Les cigarettes saisies étaient principalement en provenance du Bénin, de Chypre, du Kazakhstan, de Malaisie, etc. Elles n'étaient pas déclarées à la douane afin d'éviter le paiement des droits et taxes à l'importation. Ce mode d'approvisionnement, sanctionné au plan fiscal, présente également un risque pour la santé publique. En effet, les conditions de fabrication des tabacs achetés sur Internet ne répondent pas aux normes européennes, contrairement aux tabacs distribués par le réseau des débitants de tabac, lesquels s'approvisionnent auprès de fournisseurs agréés par l'administration.

Sur les neuf premiers mois de l'année 2003, la douane a saisi, tous vecteurs confondus, 142,1 tonnes de cigarettes, soit 710 500 cartouches, contre 123,2 tonnes sur les 9 premiers mois 2002, soit 616 000 cartouches.

La douane de Lille saisit 1 tonne de cigarettes de contrebande

C'est à l'occasion d'un contrôle d'initiative à Camphin, sur l'autoroute A 27, que les douaniers lillois ont interpellé un chauffeur routier tentant d'introduire en France un chargement de 100 cartons de 50 cartouches de cigarettes, soit une tonne de tabac de contrebande. Les cigarettes étaient dissimulées dans la remorque du camion, derrière des cartons contenant des valises.

Selon les déclarations du chauffeur, les cigarettes proviennent de Chine et ont été chargées clandestinement dans un entrepôt à Anvers. Elles étaient destinées à alimenter le marché illicite de la région parisienne.

Considérant que la valeur de cette marchandise sur le marché légal français s'élève à 250 000 euros, le bénéfice escompté de l'opération peut être estimé à 175 000 euros.

Le chauffeur, un ressortissant français de 31 ans déjà connu de la justice française, s'est déclaré sans domicile fixe et sans profession. Il a été remis au service de police et fera l'objet d'une procédure de comparution immédiate au tribunal de Lille.

35000 cartouches de cigarettes de contrebande saisies par la douane au Havre

Les services douaniers du Havre ont saisi dans un conteneur, le 6 janvier 2004, sept tonnes de cigarettes de contrebande, soit 35 000 cartouches de marques SOVEREIGN et DORCHESTER, pour une contre-valeur sur le marché de 1 750 000 euros.

Le conteneur, en provenance d'Égypte et à destination de la Pologne, était chargé, d'après les documents d'accompagnement, de tapis de bain. Lors du déchargement dans les entrepôts du commissionnaire en douane chargé des formalités douanières, les agents de la brigade de recherche du Havre sont intervenus et ont découvert 600 cartons de cigarettes SOVEREIGN, soit 30 000 cartouches, et 100 autres cartons contenant 5000 cartouches de cigarettes DORCHESTER. Les cigarettes, vraisemblablement destinées au marché clandestin britannique, étaient dissimulées derrière 72 cartons contenant effectivement des tapis de bain.

Un ressortissant polonais, qui se présentait chez le commissionnaire en douane, en vue d'établir les formalités de transit, a été immédiatement interpellé par les douaniers, de même que le conducteur britannique d'un véhicule immatriculé en Grande-Bretagne, qui l'accompagnait.

Le poids lourd prévu pour le transport des cigarettes déchargées du conteneur, immatriculé en Pologne, a également été retrouvé sur le port du Havre et les deux chauffeurs, de nationalité polonaise, ont été contrôlés par la douane. Ils ont été ensuite relâchés sur décision de l'autorité judiciaire.

